

4 septembre 2006 – N° 19 – Edition commune

## Sommaire

### ▪ Les infos du Parti

- > [Congrès de rentrée du PS : le discours d'Elio Di Rupo](#)
- > [« Pour que vive la démocratie » : appel aux mandataires et aux citoyens](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement fédéral

- > [Augmentation des prix de l'énergie : il est temps de réfléchir à long terme](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Région wallonne

- > [Soutien complémentaire aux exploitations agricoles wallonnes](#)
- > [Le Gouvernement wallon attentif aux problèmes rencontrés par le secteur agro-alimentaire](#)
- > [Des prix moins élevés pour l'électricité pendant les week-ends](#)
- > [Adoption de mesures sociales pour les consommateurs de gaz](#)
- > [Accacity : une nouvelle façon de vivre sa ville](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

- > [Programme d'apprentissage renforcé du néerlandais en Région de Bruxelles-Capitale](#)

### ▪ Les infos du Parlement européen

- > [Vote du budget « Agriculture » 2007](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

## Les infos du Parti

### > Congrès de rentrée du PS : discours d'Elio Di Rupo

Découvrez le discours d'Elio Di Rupo lors du Congrès de rentrée du dimanche 3 septembre 2006...



Documents disponibles sur :

[http://www.ps.be/index.cfm?Content\\_ID=4939525&R\\_ID=1035](http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=4939525&R_ID=1035)

[Retour au sommaire](#)

## > « Pour que vive la démocratie » : appel aux mandataires et aux citoyens

Pour que vive la démocratie, c'est :

Un manifeste qui considère les succès électoraux de l'extrême droite comme une conséquence de ruptures profondes sur les plans économique, social, politique et culturel ;

Un engagement à promouvoir concrètement la démocratie et à combattre l'extrême droite sur tous les fronts ;

Des revendications et une interpellation des acteurs politiques ;

Une campagne déclinée sur les plans local et régional avec :

- des plate-formes d'associations engagées sur le terrain
- de vraies rencontres entre le monde politique et les citoyens
- un portail internet proposant de bonnes pratiques, des outils pédagogiques et un agenda d'événements en matière de citoyenneté
- une collaboration avec d'autres segments de la société tels que le monde économique

Plusieurs mandataires et de nombreux citoyens ont signé la charte.



Pour signer la charte :

[http://www.vivelademocratie.be/signature\\_citoyen.php](http://www.vivelademocratie.be/signature_citoyen.php)

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement fédéral

### > Augmentation des prix de l'énergie : il est temps de réfléchir à long terme

A l'occasion de la présentation du bilan du Fonds social mazout (qui sera à nouveau effectif à partir du 1er septembre prochain), le ministre de l'Intégration sociale avance des pistes structurelles pour aider les citoyens face à l'augmentation des prix de l'énergie.

#### I. BILAN FONDS SOCIAL MAZOUT

Deux ans après avoir créé le Fonds social mazout, Christian Dupont vient de recevoir le bilan complet du Fonds pour l'hiver 2005-2006 :

- a) Nombre de bénéficiaires : près de 100.000 ménages

= x 3 par rapport à l'hiver 2004-2005 (environ 35.000 ménages)

b) Allocation moyenne : 142€

= x 1,5 par rapport à l'hiver 2004-2005 (environ 90€)

c) Montant total des allocations : près de 16 millions d'euros

= x 5 par rapport à l'hiver 2004-2005 (un peu plus de 3 millions d'euros)

--> bilan extrêmement positif, qui prouve la nécessité sociale du Fonds et la cohérence des améliorations apportées lors de l'hiver passé :

- le seuil d'intervention a été abaissé à 0,40€ / litre (au lieu de 0,45€ / litre dans l'ancien système) ;
- une plus grande progressivité a été introduite dans les montants des interventions : plus le prix est élevé, plus l'allocation est importante. Pour atteindre cette progressivité, les allocations vont jusqu'à 1500 litres, ce qui correspond mieux à la consommation moyenne d'un ménage sur une période de chauffe (pour 1000 litres dans l'ancien système) ;
- l'allocation maximale a été augmentée : les allocations peuvent aller jusqu'à 195€ (au lieu de 130€ dans l'ancien système) ;
- les catégories de bénéficiaires ont été élargies aux personnes bénéficiant d'une médiation de de
- la période de chauffe a été étendue jusqu'au 30 avril de chaque année (au lieu du 31 mars dans l'ancien système).

Afin de répondre à la nouvelle augmentation des prix cette année, Christian Dupont envisage plusieurs pistes d'amélioration du Fonds social mazout, notamment :

- > augmenter le seuil maximum d'intervention en adaptant le nombre de litres maximum (actuellement 1500 litres) à la consommation moyenne des ménages, soit 2000 litres, ou augmenter le montant maximal de l'allocation qui est aujourd'hui de 195 € ;
- > automatiser l'intervention du Fonds à tous les ayants droit ;
- > étendre la période de couverture du Fonds à toute l'année, pour permettre aux bénéficiaires d'acheter leur mazout quand il est le moins cher.

## II. MENSUALISATION

Le Gouvernement a adopté l'année passée une loi visant à garantir à tous les citoyens l'accès à un distributeur qui pratique la mensualisation sous certaines conditions (dans un rayon de 25km, avec un contrat de 12 mois, etc.). Aujourd'hui, il semble que cette mesure soit toujours au point mort, les distributeurs la considérant comme impraticable...

Pour Christian Dupont, le Gouvernement doit respecter ses engagements et garantir aux citoyens l'accès, près de chez eux, à un distributeur qui pratique la mensualisation. Le ministre de l'Énergie s'est engagé à poursuivre les négociations avec les distributeurs afin que ceux-ci s'inscrivent dans le système du Gouvernement. Où en est-il ?

Conscient des craintes des distributeurs, en particulier les petits distributeurs,

Christian Dupont propose de créer un système de fonds de garantie afin de garantir le paiement des factures aux distributeurs.

### III. FONDS ENERGIE UNIQUE

Convaincu de la nécessité de revoir en profondeur notre système en matière d'aides énergétiques, Christian Dupont a commandé une étude comparative sur les différentes politiques sociales en matière d'énergie (ULB et KUL). Les résultats de cette étude sont aujourd'hui disponibles.

Cette étude propose la fusion des fonds énergie existants au fédéral.

Aujourd'hui, trois fonds co-existent :

- le Fonds mazout
- le fonds social énergie pour le gaz et l'électricité
- le fonds de réduction du coût global de l'énergie

Il est nécessaire de revoir en profondeur leur fonctionnement, leurs modalités d'application et leurs objectifs respectifs dans le sens d'une fusion.

Christian Dupont souhaite donc, à moyen terme, une fusion du « Fonds Mazout », du « Fonds Social Energie » et du Fonds de réduction du coût de l'énergie. Une telle fusion semble en effet être le moyen

- d'avoir un budget disponible plus conséquent,
- l'occasion d'une meilleure cohérence dans les actions à mener
- et surtout l'opportunité d'une meilleure équité entre les ménages utilisant des vecteurs énergétiques différents.

La structure de ce fonds unique pourrait de composer de deux piliers complémentaires :

- 1° un premier pilier pour les interventions financières ponctuelles (hausse du prix de l'énergie, tarifs sociaux, interventions dans les dettes énergétiques, ...) et la gestion des cotisations finançant ces dépenses ;
- 2° un second pilier qui agit de manière plus structurelle, dans une optique de développement durable, sur les changements de comportement de consommation, l'utilisation rationnelle de l'énergie.... Ce second pilier devrait fonctionner en étroite concertation avec les régions qui sont principalement compétentes en la matière.

Parallèlement à la création d'un tel Fonds, il reste bien entendu indispensable d'encourager au maximum l'énergie rationnelle et le développement durable, notamment par des mesures fiscales.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement wallon

- > **Soutien complémentaire aux exploitations agricoles wallonnes**  
(31.08.06)

Les précipitations et le manque d'ensoleillement du printemps, les fortes chaleurs de juillet et les pluies incessantes du mois d'août ont eu des conséquences très importantes sur le revenu des exploitations agricoles, par une diminution des rentrées et une augmentation des coûts de production. Le Gouvernement vient donc d'adopter une batterie de mesures complémentaires pour aider les agriculteurs sinistrés :

- Report de crédits avec prolongement de la garantie de la Région
- Mise en place de crédits de soudure garantis par la Région.
- Report de la date limite d'autorisation d'épandage des effluents d'élevage au 15 octobre 2006 ;
- Dérogation aux règles de conditionnalités en permettant le brûlage des pailles ;
- report de la date de semis des couverts végétaux dans le cadre des mesures agri-environnementales du 15 septembre au 30 septembre 2006.

De plus, le Gouvernement wallon insiste pour que le Gouvernement fédéral prenne des mesures facilitant le paiement des cotisations sociales et adaptant les barèmes fiscaux. Il lui est demandé aussi, afin d'éviter les lenteurs du processus de reconnaissance des calamités agricoles, d'accorder aux producteurs sinistrés une aide forfaitaire à l'hectare de céréales non récoltées.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1711](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1711)

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870

[Retour au sommaire](#)

## > **Le Gouvernement wallon attentif aux problèmes rencontrés par le secteur agro-alimentaire (31.08.06)**

Sur proposition du Ministre Jean-Claude Marcourt, le Gouvernement wallon a décidé, compte tenu des problèmes rencontrés par le secteur agro-alimentaire à la suite des conditions climatiques exceptionnelles des derniers mois :

- de demander à l'Administration de l'Economie et de l'Emploi d'examiner les éventuelles conséquences que cette crise pourrait entraîner par rapport au respect par les entreprises concernées des obligations résultant de l'octroi des aides à l'expansion économique et des aides à l'emploi ;
- de demander à la SOGEPa d'examiner, au cas par cas, les problèmes spécifiques de financement et de viabilité qui pourraient être rencontrés par les entreprises concernées.

Il convient, en effet, d'être attentif aux conséquences que ces conditions climatiques exceptionnelles risquent d'avoir sur le niveau d'activité et d'emploi ainsi que sur la viabilité des entreprises concernées et donc de mettre en place des dispositifs spécifiques de nature à éviter que cette situation n'entraîne des conséquences graves en termes d'activité et d'emploi.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1711](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1711)

Contacts :

Philippe Malburny, Attaché de presse du Ministre Jean-Claude Marcourt, 0478.28.22.10.

[Retour au sommaire](#)

### > **Des prix moins élevés pour l'électricité pendant les week-ends** (31.08.06)

Le Gouvernement wallon vient d'adopter en 3<sup>ème</sup> lecture un arrêté qui étend au week-end l'application des tarifs de nuit.

Cette mesure sera favorable aux consommateurs puisqu'elle permettra aux clients disposant d'un compteur bihoraire de diminuer leur facture d'électricité. Pour rappel, depuis juin 2005, chaque client disposant d'un compteur simple peut demander son remplacement par un compteur bihoraire pour un montant maximal forfaitaire de 100 € (TTC).

Elle favorisera également le fonctionnement du marché de l'électricité puisque les producteurs pourront mieux gérer les centrales électriques via un aplanissement des profils de consommation.

L'extension de la tarification dite « de nuit » au samedi et au dimanche sera effective au 1er janvier 2007 dans les 3 Régions du pays.

Concrètement on peut estimer que pour les particuliers, le gain financier est évalué à 25 € pour un report de consommation vers le week-end de 430 KWh (soit le cas-type d'un consommateur moyen disposant d'un compteur bihoraire).



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1711](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1711)

Contacts : Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870

[Retour au sommaire](#)

### > **Adoption de mesures sociales pour les consommateurs de gaz** (31.08.06)

En Région wallonne, les marchés de l'électricité et du gaz seront totalement libéralisés au 1er janvier 2007. Cela signifie que tous les ménages wallons auront le droit de choisir librement leur fournisseur d'électricité et de gaz.

Différentes mesures de protection sociale sont déjà en vigueur aujourd'hui pour les consommateurs d'électricité et de gaz : l'application d'un tarif social spécifique, la reprise, dans certains cas, par le Fonds Energie de la Région wallonne, d'une dette d'électricité ou de gaz, le placement gratuit de compteurs à budget, la fourniture minimale d'électricité pendant 6 mois, en cas de défaut de

paiement...

Le Gouvernement a en outre décidé de renforcer les mesures sociales existantes, afin d'éviter les interruptions de fourniture, en particulier celles de gaz dans l'attente des compteurs à budget gaz qui ne seront disponibles qu'en 2008. Ces compteurs fonctionnent avec des cartes d'alimentation rechargeables et permettent à la fois d'éviter une situation de surendettement du client et de le responsabiliser dans la gestion de sa dette et de sa consommation d'énergie.

Les dispositions qui viennent d'être adoptées prévoient notamment:

- la confirmation du principe d'interdiction de coupure de gaz durant la période hivernale, que le client soit protégé ou pas ;
- l'obligation de prise en charge, pendant la période hivernale, par le gestionnaire de réseau de distribution du client résidentiel déclaré en défaut de paiement auprès de son fournisseur et dont le contrat arrive à échéance en période hivernale ;
- l'obligation pour le fournisseur de gaz d'un client résidentiel déclaré en défaut de paiement durant la période hivernale et dont le contrat n'a pas expiré, de continuer à alimenter ce client jusqu'à la fin de cette période.

De plus, en toute période, hivernale ou non, une obligation est prévue à charge du GRD de continuer à alimenter au tarif social le client protégé, si ce dernier en fait la demande ou si, en cas de défaut de paiement, son fournisseur le demande. Cette disposition est également prise en vue de protéger les consommateurs socialement plus vulnérables.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1711](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1711)

Contacts : Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870

[Retour au sommaire](#)

## > **Accesscity : une nouvelle façon de vivre sa ville**

L'accessibilité des commerces, bâtiments communaux, musées... n'est pas encore une réalité. Et pourtant, les personnes à mobilité réduite ont le droit de sortir de chez elles et de s'approprier leur ville et leur quartier. Tant que l'accessibilité pour tous ne sera pas assurée, les personnes à mobilité réduite auront besoin de trouver une information de qualité sur les bâtiments avant de pouvoir s'y rendre. Cette information fait trop souvent défaut.

C'est pourquoi l'ANLH (Association nationale pour le Logement des Personnes Handicapées) a imaginé Accesscity . Toute personne, à partir de son ordinateur, peut sur Internet être informée de l'accessibilité des bâtiments et ainsi préparer son itinéraire. Au-delà de simples fiches d'expertise, Accesscity propose un service innovant qui permet de réaliser des recherches sur base de ses propres caractéristiques. On peut dès lors parler d'accessibilité personnalisée puisque le résultat d'une recherche donne les bâtiments qui correspondent tout à fait à la personne.

Dites nous qui vous êtes, nous vous dirons où vous pourrez entrer. Cette banque de données innovante deviendra un outil utile à toute personne à mobilité réduite désirant se rendre en Wallonie et plus largement en Belgique.

Grâce au soutien de Christiane Vienne, Ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, l'ANLH a pu effectuer de nombreuses expertises en Wallonie : Mouscron, Louvain-la-Neuve, Charleroi, Nivelles, Binche, ...



Site de la banque de données :  
<http://www.anlh.be/accescity/index.php>

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

### > Programme d'apprentissage renforcé du néerlandais en Région de Bruxelles-Capitale

Une bonne maîtrise des langues et en particulier du néerlandais constitue à Bruxelles un avantage incontestable. Plus de 95% des offres d'emploi, quel que soit le secteur professionnel, demandent une connaissance pratique du néerlandais. Beaucoup de jeunes éprouvent cependant des difficultés à s'immerger dans son apprentissage. De plus, le volume d'heures de cours de néerlandais prévu aux programmes des sections de l'enseignement technique et professionnel notamment est souvent insuffisant pour permettre une maîtrise suffisante de la langue.

Pratiquer le néerlandais est pourtant incontournable dans la région bilingue de Bruxelles. A l'initiative de Françoise Dupuis, un groupe de travail constitué de plusieurs responsables de l'enseignement secondaire a imaginé un programme de renforcement de l'apprentissage du néerlandais. Un projet est appliqué dès cette rentrée scolaire 2006-2007.

Pour qui ?

Ce projet est destiné à tous les élèves du 3ème cycle de l'enseignement secondaire (général, technique, professionnel, artistique) fréquentant une école en discrimination positive de la région de Bruxelles-Capitale. Cela concerne 46 établissements (36 en D+ en 2005-2006 et 10 sorties de D+ en 2005-2006).

La participation à ce projet n'est pas une obligation. Elle se fait sur base volontaire mais suppose un véritable engagement moral du jeune.

Et concrètement ?

Durant le dernier cycle de l'enseignement secondaire supérieur (le programme d'apprentissage renforcé du néerlandais est étalé sur 2 années scolaires), les étudiants ont l'opportunité de suivre, une fois par semaine, de septembre à juin,

en dehors du programme scolaire (le mercredi après-midi ou le samedi matin), 2h½ à 3heures de cours de néerlandais basés sur la communication. Ces cours se déroulent dans trois écoles de Promotion Sociale, partenaires de notre projet.

Durant les vacances de Noël ou de Pâques, en cinquième comme en sixième, participation à un stage d'immersion résidentiel en Flandre ou ou Pays-Bas.

Après réussite de la dernière année, possibilité d'effectuer un mois de stage d'immersion, en juillet ou en août.

Les stages d'immersion sont organisés tant en Flandre qu'aux Pays-Bas et peuvent prendre différentes formes: stages en entreprises, stages sportifs, stages culturels, bénévolat, ... en résumé, différentes manières de s'immerger dans la langue et d'oser la pratiquer.

Ces stages d'immersion seront effectués en résidentiel, de manière à baigner pleinement dans la langue et la culture néerlandophone.

Le logement s'effectuera dans la famille ou la structure d'accueil.

La totalité des frais sont pris en charge, que ce soit les frais d'inscription et de scolarité pour les cours de renforcement durant l'année scolaire ou les coûts liés aux stages d'immersion durant les vacances.

Dès cette rentrée scolaire, une cinquantaine de jeunes bruxellois ont l'opportunité de suivre ce programme d'apprentissage renforcé du néerlandais.

Les établissements scolaires concernés assurent la diffusion du projet et le choix des élèves bénéficiaires.

Les cours de néerlandais pratique durant l'année scolaire sont assurés par 3 établissements de Promotion sociale qui ont répondu avec enthousiasme à ce projet.

L'évaluation et le suivi de l'apprentissage seront assurés par des contacts systématiques entre les enseignants de l'Enseignement de Promotion Sociale et le référent de l'établissement scolaire dont est issu l'étudiant. Pour ce qui est des stages d'immersion durant les vacances scolaires, ils seront proposés de manière individuelle aux élèves, en accord avec leur établissement d'enseignement. Le choix des stages pourra se faire dans deux grandes orientations : soit des stages en entreprises ou des des stages culturels ou sportifs.

Les stages en entreprises seront proposés en fonction de l'option d'enseignement suivie par le jeune (dans des agences de voyages, des banques, des agences d'intérim, des maisons médicales...). Les stages culturels ou sportifs, plus ludiques mais pas moins efficaces, couvriront des domaines comme le théâtre, la production multimédia, les arts du cirque, l'animation socio-culturelle, les sports nautiques...

Dans tous les cas, nous évitons les structures dédiées à l'apprentissage des langues pour nous tourner vers des lieux où le bain linguistique est pleinement assuré. Une quarantaine d'entreprises ou de structures ont d'ores et déjà marqué

leur accord quant à l'accueil de nos élèves.

*« Je me propose de vous ré-inviter dans le courant de l'année prochaine, après les vacances de pâques par exemple, pour tirer une première évaluation de ce programme et rencontrer les étudiants participant au projet. Mais je suis d'ores et déjà persuadée que celui-ci sera un succès et qu'il permettra à un certain nombre de jeunes peut-être moins favorisés de notre région d'accéder à des activités inédites et contribuera à ouvrir un peu plus largement les portes de leur futur professionnel »* conclut Françoise Dupuis.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement européen

### > Vote du budget « Agriculture » 2007

Les 11 et 12 septembre, la commission « agriculture » du Parlement européen adoptera le rapport de Marc Tarabella sur le budget 2007.

Ce rapport sera discuté lors de la prochaine réunion de la commission agriculture qui aura lieu les 11 et 12 septembre prochains. C'est à ce moment-là que seront discutés et votés l'ensemble des amendements déposés par les différents membres de la commission agriculture.

Comme vous le savez peut-être l'agriculture représente environ 42% du budget de l'Union européenne. Il est donc important de fixer efficacement l'utilisation de cet argent. L'année 2007 est très importante pour l'agriculture. En effet, c'est la première année de l'application complète de la réforme de la PAC.

Dans ce rapport Marc Tarabella a tenu à souligner différents aspects qui lui sont apparus importants :

- les considérations générales :

L'avant-projet de budget était déjà un minimum pour l'agriculture. Malheureusement, le Conseil a opéré une réduction linéaire drastique des dépenses de marché de 525 millions d'euro. Il est donc important de rétablir les lignes budgétaires de l'avant-projet de budget.

Il tient aussi à invoquer sa plus vive inquiétude quant au fait que les états puissent prélever jusqu'à 20% des aides à l'agriculture (premier pilier) pour financer le développement rural de leur pays, ce qui revient en fait à une amorce de renationalisation de la PAC qui n'est pas, selon lui, souhaitable.

- les mesures particulières préconisées :

En pleine cohérence avec les actions initiées par la Ministre-Présidente de la Communauté française, Marie Arena, dans le cadre de la lutte contre l'obésité, Marc Tarabella a souligné la nécessité de faire un effort en terme de promotion de la consommation de fruits et légumes ainsi que de la consommation de lait, notamment par les écoliers.

De plus, il lui a semblé également important d'utiliser des moyens plus importants pour promouvoir les produits de qualité afin que la consommation de ces derniers augmente ou tout au moins reste identique.

Un autre aspect important, que Marc Tarabella a tenu à souligner, concerne la paupérisation croissante au sein des états-membres ainsi que les besoins alimentaires qui restent importants en dehors de l'union. Il est donc important d'effectuer un renforcement des programmes en faveur des plus démunis. C'est pourquoi il est nécessaire d'envoyer un message politique clair et de solidarité au travers d'une augmentation adéquate des lignes budgétaires consacrées à l'aide alimentaire.

Il est également nécessaire qu'un effort d'information et de promotion soit entrepris par rapport au bien-être animal afin que les consommateurs soient incités à se tourner vers les produits issus d'une agriculture soucieuse du bien-être animal.

De plus, il est essentiel que des crédits supplémentaires soient accordés aux contrôles des denrées importées afin de pouvoir vérifier si elles respectent les conditions de productions qui existent au sein de l'Union.



Documents disponibles sur :

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/pa/625/625625/625625fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/pa/625/625625/625625fr.pdf)

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).